

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	07 janvier 2020	Séance du : 29 janvier 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le 29 janvier, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Jean-Claude LACROIX
	Votes : 34	
Présents : 27	Pour : 34	
Absents : 11	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurans Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Géraud VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Eau et assainissement - Convention de groupement de commandes publiques avec la commune de Brignac relative à la réalisation de travaux routiers au Lotissement Les Puits à Brignac

Monsieur REVEL informe les membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes du Clermontais exerce les compétences eau et assainissement depuis le 1er janvier 2018.

Conformément à son Programme Pluriannuel d'Investissements, la Communauté de communes entreprend les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau usées et d'eau potable implantés chemin de Fouscaïs et Lotissement les Puits à Brignac. L'importance de l'opération nécessitera la reprise de la chaussée impactée par les travaux.

Parallèlement à cette intervention, la commune de Brignac a décidé de rénover la chaussée du Lotissement les Puits. Les travaux concernés situés sur le domaine public seront réalisés en maîtrise d'ouvrage communale.

Dans la perspective de la réalisation de ces deux projets, en raison du caractère connexe des ouvrages et comme cela est autorisé par le code de la commande publique, la Communauté de Communes et la commune envisagent la création d'un groupement de commandes publiques, dans le but d'assurer une meilleure coordination des travaux, et dans un souci de simplification de procédures, d'optimisation des coûts et des conditions de réalisation des différentes opérations de travaux.

La convention, dont le projet est joint en annexe a pour objet d'établir les engagements réciproques de la commune de Brignac et la Communauté de communes du Clermontais.

Elle fixe notamment la répartition financière de ces travaux selon les modalités suivantes :

Travaux	Coût total HT	Part de la Commune de Brignac HT	Part de la Communauté de Communes HT
Tranche ferme – Réhabilitation des réseaux usées et eau potable	634 715 €		634 715 €
Tranche optionnelle – Réfection de voirie ½ chaussée complémentaire	24 028 €	24 028 €	
Total	658 743 €	24 028 €	634 715 €

Monsieur REVEL propose au Conseil communautaire d'approuver le projet de convention de groupement de commande ci-joint.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de groupement de commande avec la commune de Brignac telle que présentée en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX